



**PRÉFET
DE TARN-ET-GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Montauban, le 29 juin 2023

Communiqué de presse

Sécheresse – Levée temporaire des restrictions

Les récentes pluies et orages sur la période du 18 au 21 juin permettent de redonner temporairement du débit dans les cours d'eau. Pour autant, la situation des nappes reste très préoccupante.

La modération des usages et les consignes de sobriété restent toujours d'actualité.

Le préfet de Tarn-et-Garonne a pris le 28 juin 2023 un arrêté d'abrogation des limitations de prélèvement d'eau. Cet arrêté **prend effet dès sa signature**.

Direction départementale des territoires – Contact : 05 63 22 25 02